

**Liste de vérification ; Les essentiels du PI<sup>1</sup>**  
**Phase 1 du PI : de la soumission à l'organisation de l'équipe**

<b>Soumission du dossier de l'élève</b>	<input type="checkbox"/> Signaler la direction
<b>Constitution de l'équipe</b>	<input type="checkbox"/> Inviter l'élève à participer au processus, aux ententes et à la révision du PI <input type="checkbox"/> Inviter au moins un des parents à participer au processus, aux ententes et à la révision du PI <input type="checkbox"/> Inviter au moins un enseignant à participer au processus, aux ententes et à la révision du PI <input type="checkbox"/> Inviter au moins un professionnel non enseignant au processus, aux ententes et à la révision du PI
<b>Organisation de l'équipe</b>	<input type="checkbox"/> Informer les parents au moins une semaine avant la rencontre <input type="checkbox"/> Informer les agents professionnels enseignants et non enseignants des droits et des obligations des différents membres de l'équipe du PI <input type="checkbox"/> Informer les parents de l'élève de ses droits, au moins un an avant la transition, à l'élémentaire, au secondaire ou au collégial <input type="checkbox"/> Informer les utilisateurs du PI des droits des parents concernant une demande de révision conformément à la Politique relative à la demande de révision d'une décision à la commission scolaire lorsque la décision relative au PI ne donne pas satisfaction <input type="checkbox"/> Informer les parents de leur droit de formuler une demande de révision conformément à la Politique relative à la demande de révision d'une décision à la commission scolaire lorsque la décision relative au PI ne donne pas satisfaction <input type="checkbox"/> Informer les parents de leur droit d'inviter une personne (qui connaît l'élève) aux rencontres <input type="checkbox"/> Informer les parents de leurs droits de recours dans les cas où ces derniers contestent sa décision, conformément à la Loi sur l'instruction publique et à la politique sur la résolution des différences entre

<sup>1</sup> Source : Les essentiels du PI ont été identifiés à partir des *fonctions à caractère légal* consignées dans le *cahier des charges fonctionnel pour la conception et l'évaluation des plans d'intervention* (Myara, 2011).

les parents et l'école

- Informer les parents des services disponibles pour leur enfant
- Réserver la coordination du PI à un des utilisateurs
- Réserver la coordination du PI d'un élève hébergé à l'extérieur de son milieu familial à un psycho éducateur
- Établir un moyen de donner accès au PI aux personnes autorisées seulement
- Engager les parents à fournir le consentement pour la divulgation d'informations à chacun des membres de l'équipe du PI
- Établir une collaboration avec les services complémentaires